

## Partenariat avec Electricité de France - Convention cadre

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :**

### Contexte

La Ville de Besançon et EDF en Franche-Comté ont développé ces dernières années un partenariat actif qui s'est traduit par la signature de plusieurs accords dans des domaines d'activités de différente nature :

- une convention de partenariat pour l'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO signée le 13 décembre 2004 pour une durée de 6 ans ;
- une convention de mécénat pour la valorisation de la tour bastionnée de Chamars, convention quadripartite entre la Ville de Besançon, le Réseau des Sites Majeurs de Vauban, EDF Franche-Comté et la Fondation EDF Diversiterre, signature prévue en décembre 2008 pour une durée d'un an ;
- une convention de partenariat sur le thème du Développement durable signée en 2005 et arrivée à son terme le 29 mars 2008 ;
- un protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique signé le 10 décembre 2007 et dont l'expiration est prévue le 30 juin 2009.

Parallèlement, la Communauté du Grand Besançon et le CCAS ont également développé un partenariat avec EDF, autour des questions du transport public et autour des questions de solidarité (actions en faveur des personnes handicapées, sensibilisation aux économies d'énergie, en particulier pour les personnes en situation de précarité).

La Ville et EDF souhaitent poursuivre cette collaboration multiforme pour favoriser un développement durable, équilibré et socialement responsable de la Ville et du territoire.

### Projet de convention de partenariat

Elles ont donc décidé de l'organiser et de la renforcer en signant une convention-cadre de partenariat, sans pour autant modifier les dispositions des accords en vigueur. Cette convention oriente ce partenariat dans les cinq domaines suivants, auxquels se rattachent une dizaine de fiches actions annexées à la convention :

- Energie : une collaboration est envisagée sur divers points :
  - \* dans le cadre de la rénovation lourde de l'éclairage public, EDF pourra apporter à la Ville un conseil sur les montages techniques et financiers,
  - \* la Cité des Arts et de la Culture, pour laquelle EDF propose d'accompagner les collectivités sur le volet photovoltaïque,
  - \* le développement des projets photovoltaïques sur le patrimoine bâti de la Ville ; EDF propose d'organiser des échanges sur les solutions techniques existantes et sur les montages financiers innovants,
  - \* la réduction des charges d'énergie dans le secteur résidentiel : que ce soit en lien avec les bailleurs pour le parc locatif public ou dans le cadre de l'OPAH pour le parc locatif privé, il s'agit de mettre en synergie les appuis proposés par la Ville, la CAGB et EDF pour diffuser les objectifs et méthodes utilisés pour aider à la réduction des charges énergétiques.

- Développement économique : EDF continuera de participer à l'opération Talents des cités et pourra éventuellement s'inscrire dans d'autres opérations de ce type

- Transports collectifs : dans le cadre du projet de TCSP, une rencontre sera organisée pour échanger sur le retour d'expériences d'EDF concernant le montage de projets complexes et les systèmes d'énergie embarquée.

- Culture/Patrimoine : EDF est partenaire régulier sur le mécénat d'actions culturelles de la Ville. Il intervient plus spécifiquement sur le dossier Vauban.

- Solidarités : EDF apporte un soutien et participe au forum international du handicap. Par ailleurs, une réflexion est en cours entre le CCAS, la Ville et EDF pour coconstruire un dispositif d'accompagnement des familles en situation de précarité, pour la maîtrise du budget énergie.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer cette convention quadripartite à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. LE MAIRE et M. LIME n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 20 novembre 2008.*